

PROGRAMME PILOTE D'IMMIGRATION DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES ET DU NORD

Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord est un programme axé sur la communauté. Il vise à faire bénéficier les petites communautés des avantages de l'immigration économique par la création d'une voie d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers qualifiés qui souhaitent vivre et travailler dans l'une des communautés participantes.

Dans le cadre du Programme pilote, le processus de demande de résidence permanente se déroule en 4 étapes.

1. Vérifiez que vous répondez à la fois :
 - a. aux critères d'admissibilité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);
 - b. aux exigences propres à la communauté.
2. Trouvez un emploi admissible chez un employeur de l'une des communautés participantes.
3. Après avoir reçu une offre d'emploi, soumettez votre demande de recommandation à la communauté.
4. Si vous obtenez une recommandation de la part d'une communauté, présentez une demande de résidence permanente..

Chaque communauté aura également établi :

- ses propres exigences supplémentaires d'admissibilité;
- ses processus de recherche d'emploi;
- son propre processus de demande de recommandation de la part de la communauté.

Communautés participantes

North Bay (Ontario)
Sudbury (Ontario)
Timmins (Ontario)
Sault Ste. Marie (Ontario)
Thunder Bay (Ontario)
Brandon (Manitoba)
Altona/Rhineland (Manitoba)
Moose Jaw (Saskatchewan)
Claresholm (Alberta)
Vernon (C.-B.)
West Kootenay (Trail, Castlegar, Rossland, Nelson) (C.-B.)

Le Programme pilote est un programme axé sur la communauté, ce qui signifie que les communautés :

- évalueront les candidats potentiels qui
 - répondent le mieux aux besoins économiques de la communauté;
 - ont une offre d'emploi authentique qui répond aux exigences de la communauté;
 - ont l'intention de demeurer dans la communauté;
- recommanderont à IRCC des candidats qui souhaitent obtenir leur résidence permanente en vue d'une décision finale;
- feront le lien entre les nouveaux arrivants et les services d'établissement ainsi que les possibilités de mentorat offertes par des personnes établies dans la communauté.

Qui peut présenter une demande?

Pour être admissible au Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord, vous devez respecter tous les critères d'admissibilité d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Vous devez :

- avoir une expérience de travail admissible **ou** avoir obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire subventionné par l'État dans la communauté liée à la recommandation;
- respecter ou dépasser les exigences linguistiques;
- respecter ou dépasser les exigences relatives aux études;
- prouver que vous avez assez d'argent pour votre transition au sein de la communauté;
- avoir l'intention de vivre dans la communauté;
- satisfaire aux exigences propres à la communauté.

Si vous répondez à toutes les exigences, vous pouvez commencer à chercher un emploi admissible dans la communauté.

Résumé du programme :

- Accepte actuellement les demandes des communautés rurales qui souhaitent parrainer des immigrants.
- Les critères d'éligibilité pour les candidats à la résidence permanente n'ont pas été publiés.

Exigences pour la communauté

- Doit être localisée en Alberta, Colombie Britannique, Manitoba, Territoires du nord-ouest, Nunavut, Ontario, Saskatchewan, Yukon.
- Avoir une population de moins de 50 000 résidents ET se situer 75+ km d'une autre ville d'au moins 100 000 personnes; OU population de moins de 200 000 résidents ET être considéré comme éloigné des autres grandes villes (selon l'indice de Statistiques Canada).
- Lettre d'appui d'un dirigeant municipal ET Lettre d'appui d'une organisation locale / régionale au service des immigrants.
- Avoir un plan de développement économique élaboré au cours des 3 dernières années.
- Soumettre un formulaire d'intérêt communautaire.
- Avoir une organisation de développement économique locale désireuse et capable de gérer le programme pilote.
- Fournira des services d'intégration aux futurs RP en offrant un accès aux organisations desservant les immigrants, aux emplois, aux membres de la communauté, à l'éducation, au logement, aux transports et aux services de santé.

Critères de l'Organisation de développement économique local

Communauté + ODE

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • À but non lucratif. • Chargé du développement économique, petit et grand. • A ou fait partie d'un plan de développement économique • Dispose de ressources humaines / financières pour participer au projet pilote. • Soumettra la demande à IRCC et gèrera le projet pilote. | <ul style="list-style-type: none"> • La demande doit être soumise au bureau des politiques et des programmes d'immigration économique d'IRCC à Ottawa ou par courriel au plus tard le 1^{er} mars 2019. • Recrutera, évaluera et recommandera des candidats pour la résidence permanente et rendra compte des résultats du projet pilote. |
|---|---|